

Formulaire de demande d'allocation spéciale aux enfants handicapés pour les pensionnés résidents en Polynésie française

Arrêté n° 1335 IT du 28 septembre 1956 portant institution d'un régime de prestations familiales au profit des travailleurs salariés du territoire des Établissements français de l'Océanie.

A renvoyer avec les pièces justificatives à votre centre de gestion des retraites via le site retraitesdeletat.gouv.fr, rubrique retraité/formulaires-documentation/Formulaires et contacts/ autre demande.

Cette allocation est versée à l'enfant âgé de moins de 20 ans, reconnu handicapé par la commission territoriale d'éducation spéciale en raison d'une infirmité ou d'une maladie chronique qui l'empêche de poursuivre une scolarité normale ou de se livrer à un travail quelconque.

Les allocations familiales sont alors remplacées par cette allocation spéciale aux enfants handicapés.

Identité du demandeur

Civilité : M. Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Courriel :

NIR:

Numéro de la pension :

Conditions pour bénéficier de l'allocation spéciale aux enfants handicapés :

- ✓ L'enfant doit être âgé de moins de 20 ans ;
- ✓ L'enfant doit être à la charge effective et permanente du pensionné.

Pièces justificatives à fournir

Les documents énumérés ci-dessous sont à joindre au formulaire :

Certificat de radiation ou de non paiement des allocations

familiales ; **Et pour chaque enfant :**

- ✓ Acte de naissance de moins de 3 mois pour chaque enfant ;
- ✓ Décision favorable de la commission territoriale d'éducation spéciale.

Je soussigné(e), certifie sincère et véritable la présente déclaration. Au cas où je percevrais ultérieurement des prestations familiales au titre d'une activité professionnelle ou à tout autre titre, je m'engage à vous en aviser immédiatement.

Date :

Signature :